



Etude de Maîtres RICARD et RICHARD
3 rue Porte Neuve
44000 NANTES

HONORAIRES LIBRES - l'article L444-1 et suivants du Code de commerce
(à régler le jour de la prestation, hors du cadre d'un acte réglementé)

DROIT DES AFFAIRES :

- **Cession de Parts Sociales** : 2% du prix exprimé dans l'acte (minimum de perception 1.500,00€ HT)
- **Rédaction d'un bail commercial** : 1 mois de Loyer HT (minimum de perception 1.500,00€ HT)
- **Cession de Fonds de Commerce** : 2% du prix exprimé dans l'acte (minimum de perception 2.000,00€ HT)
- **Constitution d'une Société Civile Immobilière** : 1.200,00€ HT (hors apport immobilier)
- **Mise à jour de statuts de sociétés et formalités auprès du RCS (non compris le coût du JAL)** : 400 € HT, soit 480 € TTC
- **Rédaction d'Assemblée Générale** : 75€ HT
- **Rédaction d'acte de substitution** : 50€ HT

DANS TOUS LES CAS S'AJOUTENT LA TVA, LES DEBOURS ET LES FORMALITES

IMMOBILIER :

- **Tarification des avis de valeurs (*Sauf pour les mandats de vente*) :**
 - Avis de valeur simple pour maisons/ appartements/ terrains : 200 € HT par immeuble visité
 - Expertise synthétique pour maisons/ appartements/ terrains : 300€ HT par immeuble visité
 - Bâtiment industriel ou professionnel et immeuble divisé en plusieurs unités : **sur devis**

- **Tarification de la rédaction d'un avant-contrat :**
 - 300 € HT, soit 360 € TTC (*sauf ventes par organismes sociaux*)

- **Tarification de l'émolument de négociation :**

Cette rémunération s'ajoute à celle de l'acte notarié, est déterminée de la façon suivante :

- Si prix de vente < à 50.000€ : 2000€ HT
- Si prix de vente ≥ à 50.000€ et < à 150.000€ : 4.680€ HT
- Si prix de vente ≥ à 150.001€ et < à 5.000.000€ : 3,25% HT du prix de vente
- Si prix de vente ≥ à 5.000.000€ : 2,50% HT du prix de vente

- **Gestion locative et fermage** : 5% HT
- **Rédaction d'Assemblée Générale** : 75€ HT
- **Rédaction d'acte de substitution** : 50€ HT
- **Rédaction d'acte de dépôt de pièces** : 500€ HT
- **Rédaction d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public** : 2.200€ HT
- **Rédaction convention d'occupation précaire** : 150€ HT
- **Etablissement de procuration (par unité et hors débours signature électronique compris entre 9,60€ et 36€)** : 50€ HT
- **Remise de 10 % sur les émoluments pour les biens dont la valeur est supérieure ou égale à 10 000 000 €**

DANS TOUS LES CAS S'AJOUTENT LA TVA, LES DEBOURS ET LES FORMALITES TOUS LES CAS S'AJOUTE LA TVA, LES DEBOURS ET LES FORMALITES

MISSION COMPLEMENTAIRE :

- Taux horaire par collaborateur : 150€ HT/Heure
- Taux horaire par notaire : 250€ HT/Heure

- **Testament olographe** : 250€ HT (239,41€ HT Honoraire + 10,59€ HT FCDDV)

DANS TOUS LES CAS S'AJOUTENT LA TVA, LES DEBOURS ET LES FORMALITES

SUCCESSION :

<u>Identification de la prestation</u>	HT	TTC*
• Etablissement de procuration (<i>par unité et hors débours signature électronique compris entre 9,60€ et 36€</i>)	50,00€	60,00€
• Dépôt de pièces suite changement de régime	150,00€	180,00€
• Autorisation bancaire, transfert ou solde (<i>par intervention, hors frais bancaires</i>)	50,00 €	60,00 €
• Demande de production de relevés ou copies de chèques (par intervention, hors frais bancaires)	50,00 €	60,00 €
• Règlement de factures, hors frais d'obsèques et impôts (par unité)	15,00 €	18,00 €
• Résiliation de contrat d'abonnement, sauf restitution de matériel (par unité)	30,00 €	36,00 €
• Encaissement de loyers/fermages, hors mandat de gestion (période transitoire)	5% sommes encaissées	
• Recouvrement amiable de créance(s)	6% sommes encaissées	
• Préparation document employeur (formulaire CESU uniquement, par unité)	500,00 €	600,00 €
• Établissement de déclaration(s) partielle(s) d'assurance-vie (primes totales inférieures à 30.500 €)	200,00 €	240,00 €
• État des forces et charges de la succession (absence de déclaration de succession)	300,00 €	360,00 €
• Établissement de convention de quasi-usufruit ou autre pacte de famille (<i>hors enregistrement 125 €</i>)	1.000,00 €	1.200,00 €
• Formalités/dépôt de renonciation à succession au greffe du tribunal (par unité)	120,00 €	144,00 €
• Préparation déclaration(s) fiscale(s) : impôt sur le revenu, ISF... (par unité)	900,00€	1.080,00€
• Mise à jour de statuts de société et formalités auprès du RCS, non compris JAL et greffe	400,00 €	480,00 €
• Transaction et/ou conciliation suite litige entre les ayants-droits, suivant taux horaire :		
* intervention - consultation d'un collaborateur spécialisé, par heure	150,00€	180,00€
* intervention - consultation d'un notaire, par heure	250,00€	300,00€
• Estimation, par l'ensemble des ayants-droits (<i>Sauf pour les mandats de vente</i>) :		
* simple avis de valeur : maison, appartement, terrain (par immeuble visité)	200,00 €	240,00 €
* expertise synthétique : maison, appartement, terrain (par immeuble visité)	300,00 €	360,00 €
* expertise détaillée - comparaison de méthodes : maison, appartement, terrain (par immeuble visité)	600,00 €	720,00 €
* terrain agricole, sans déplacement (une ou plusieurs parcelles)	100,00 €	120,00 €
* bâtiment et terrain agricole, avec déplacement		sur devis
* bâtiment industriel ou professionnel et immeuble divisé en plusieurs unités		sur devis

DANS TOUS LES CAS S'AJOUTENT LA TVA, LES DEBOURS ET LES FORMALITES

